

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET NEER-TAMBA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES

*Avis à Manifestation d'intérêt N°2022-05M/MARAH/SG/PROJET NEER-TAMBA du
13/04/2022*

**Réalisation d'une étude sur la rentabilité économique des filières promues par le Projet
en lien avec les coûts des infrastructures et des équipements**

Financement : Accord de Don FIDA N°. I-DSF- 8111-BF du 04 février 2013
Prêt N°.I-895-BF et Don N°.I-DSF-8111A-BF du 07 Avril 2014

ANO du FIDA : FIDA N00020121/Neer-Tamba Project/22066 du 12 avril 2022

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de l'année 2022 du PROJET NEER-TAMBA.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet NEER-TAMBA, financé par les accords de Don (I-DSF-BF, I-DSF-8111A-BF et 20000001662/FEM-PAI) et de prêt I-DSF-895-BF, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles : *Réalisation d'une étude sur la rentabilité économique des filières promues par le Projet en lien avec les coûts des infrastructures et des équipements.*
3. Description des prestations. Les services comprennent entre autres **le Diagnostic des forces, des faiblesses opportunités et menaces du maillon production des filières promues ; le Recensement et l'évaluation des couts des différentes infrastructures et équipements de production des filières promues selon le sexe et l'âge ; l'analyse de l'usage des infrastructures socioéconomiques des filières promues.**
4. Les candidats (**bureaux d'études**) intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
5. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux directives du FIDA et aux dispositions du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
 - **Critère principal** : Les expériences similaires du bureau d'études recherché sont celles au cours des cinq (05) dernières années (2017 à 2021) dans la conduite d'études d'évaluation de rentabilité/performance des filières végétales (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin) ;

- **Critère subsidiaire** (à départager en cas d'exæquo) : Les expériences similaires du bureau d'études recherché sont celles au cours des cinq (05) dernières années (2017 à 2021) dans la conduite d'études de faisabilité dans le domaine de la production végétale, d'Avant-Projet Sommaire ou d'Avant-Projet Détaillé dans le domaine des Aménagement hydroagricole (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin).
6. Informations supplémentaires. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : **Projet NEER-TAMBA sis à Ouaga 2000 côté Nord de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63/ 63 82 00 00/ 78 05 24 42** et aux heures suivantes du **lundi au vendredi de 08h00mn à 16h00 mn** ou sur le site du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org.
7. **La méthode de sélection est la qualification du consultant.** Le consultant le plus expérimenté sera retenu. Seul ce dernier sera invité à remettre une proposition technique et financière. Si cette proposition est jugée conforme et acceptable, le consultant sera invité à négocier le marché.
8. Composition, date et lieu de dépôt. Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :
- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du PROJET NEER-TAMBA ;
 - le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les TDR) ;
 - les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;
 - **les pièces administratives** (une attestation de situation fiscale, une attestation de situation cotisante, une attestation de non engagement Trésor Public, une attestation de la direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales, un extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre extrait de registre professionnel, une attestation de non faillite).

Elles doivent être déposées à l'adresse ci-après **au secrétariat du Projet NEER-TAMBA sis à Ouaga 2000 côté Nord de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63/ 63 82 00 00/ 78 05 24 42** au plus tard le **27 avril 2022 à 09h00mn**.

NB : la consultation du présent avis à manifestation d'intérêt ainsi que les termes de références y relatifs peut se faire sur le site du Projet NEER-TAMBA : www.neertamba.org .

Ouagadougou, le 13 avril 2022

le Coordonnateur

Koudrègma ZONGO
Officier de l'Ordre National

CRITERES DE SELECTION DES CONSULTANTS

La méthode de sélection du consultant est conforme à la procédure de qualification du consultant (QC) et sera fondée sur les expériences spécifiques comme suit :

- **Critère principal** : Les expériences similaires du bureau d'études recherché sont celles au cours des cinq (05) dernières années (2017 à 2021) dans la conduite d'études d'évaluation de rentabilité/performance des filières végétales (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin) ;
- **Critère subsidiaire** (à départager en cas d'exæquo) : Les expériences similaires du bureau d'études recherché sont celles au cours des cinq (05) dernières années (2017 à 2021) dans la conduite d'études de faisabilité dans le domaine de la production végétale, d'Avant-Projet Sommaire ou d'Avant-Projet Détaillé dans le domaine des Aménagement hydroagricole (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin).

Le consultant le plus expérimenté sera retenu. Seul ce dernier sera invité à remettre une proposition technique et financière conformément aux directives du FIDA et aux dispositions du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Si cette proposition est jugée conforme et acceptable, le consultant sera invité à négocier le marché.

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES CANDIDATS SOUS PEINE DE REJET DE LA CANDIDATURE

Formulaire d'auto-certification

Le présent formulaire d'auto-certification doit être rempli par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit ensuite le renvoyer, accompagné de l'offre/la proposition au **Projet NEER-TAMBA**. Les instructions à suivre pour remplir le formulaire figurent ci-après.

Dénomination sociale du soumissionnaire:	
Nom et fonction du représentant légal du soumissionnaire:	
Titre du marché:	
Date:	

Je certifie par la présente que je suis le représentant autorisé de [**Nom du soumissionnaire**] et certifie également que les informations fournies dans le présent formulaire sont véridiques et exactes à tous égards importants. Je comprends que toute anomalie significative, fausse déclaration ou non-transmission d'informations requises par le présent formulaire peut entraîner des sanctions et des recours, y compris l'interdiction permanente de participer à des activités ou des opérations financées ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives du FIDA relatives à la passation des marchés, au Manuel de passation des marchés du FIDA ainsi qu'à toutes les autres politiques et procédures applicables du FIDA, y compris la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (disponible à l'adresse www.ifad.org/anticorruption_policy).

Signature autorisée: _____ Date: _____

Nom du signataire en lettres capitales: _____

- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise n'ont recours à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni à **AUCUN** fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction en lien avec la présente procédure de passation de marchés.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire liée à des pratiques frauduleuses ou fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion¹.
- Le soumissionnaire certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts², avéré ou potentiel, susceptible d'influer sur sa capacité à agir dans l'intérêt du **Projet NEER-TAMBA** ou du Fonds, s'agissant de lui-même, de son/ses propriétaire(s), ses agents, de sous-consultants, de sous-traitants, ou encore de partenaires de consortium ou de coentreprise.
- Le soumissionnaire certifie qu'**AUCUNE** gratification (ni aucun frais, cadeau, commission ou autre élément de valeur) n'a été payée ou donnée, ou ne sera payée ou donnée, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

OU

- [À remplir si la case précédente n'a pas été cochée]**
Le soumissionnaire déclare que les gratifications, frais, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été payés ou versés, ou seront payés ou versés, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres :
 - [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
 - [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
 - [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]

¹ Accord conclu avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter les données à l'adresse suivante: <http://crossdebarment.org/>.

² Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés ou personnels d'un soumissionnaire peuvent influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses tâches. Par intérêts privés ou personnels, on entend les situations dans lesquelles un soumissionnaire semble bénéficier indûment, de manière directe ou indirecte, ou permettre à un tiers de bénéficier indûment, de ses liens avec une entreprise ou un organisme travaillant directement ou indirectement pour le projet.

INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTO CERTIFICATION

Le soumissionnaire s'engage à vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

Le soumissionnaire s'engage à suivre la procédure décrite ci-après pour vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne figurent **PAS** sur la liste des entreprises et des individus non admissibles de la Banque mondiale (accessible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>) en raison d'une "exclusion croisée".

La liste de la Banque mondiale des entreprises et des individus non admissibles est une base de données qui peut être consultée si l'on souhaite savoir si une personne ou une entreprise est admissible.

Le soumissionnaire doit imprimer, dater et joindre au présent formulaire d'auto certification la/les page(s) de résultats, avec la mention "Absence d'exclusion".

Si un/des résultat(s) s'avère(nt) défavorable(s) (c'est-à-dire si la/les page(s) de résultats montre(nt) qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, soumissionnaire y compris, ne sont pas admissibles parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée) et que le soumissionnaire estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", il doit immédiatement en informer le **Projet NEER-TAMBA**.

TERMES DE REFERENCE



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE DEVELOPPEMENT
RURAL DU NORD, CENTRE-NORD ET EST
"PROJET NEER-TAMBA"
15 BP 233 Ouagadougou 15

Tél. : 63 82 00 00/ 78 05 24 42

Site web : www.neertamba.org

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS
AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION
D'UNE ETUDE SUR LA RENTABILITE ECONOMIQUE DES FILIERES
PROMUES PAR LE PROJET EN LIEN AVEC LES COUTS DES
INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS**

Activité 4.2.58 du PTBA 2022 et ; SC-35 et SC-36 du PPM 2022



Investir dans les populations rurales

MARS 2022

I. PRESENTATION DU PROJET NEER-TAMBA

Le Gouvernement du Burkina Faso (« GoBF ») et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont signé les accords de Don (I-DSF-BF, I-DSF-8111A-BF et 20000001662/FEM) et de prêt I-DSF-895-BF en vue du financement du Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre -Nord et Est, dit Projet « Neer-Tamba ».

L'objectif général du Projet « Neer-Tamba » est l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées. Son objectif spécifique est d'appuyer les populations cibles à construire et renforcer leur autonomie et leur capacité à jouer un rôle moteur croissant, pleinement reconnu par les autres acteurs, dans la construction d'un tissu économique et social durable. Pour cela, le Projet intervient sur les trois axes suivants : (i) l'accroissement de la résilience des ménages, des exploitations et des villages face aux aléas climatiques; (ii) l'accession des ménages à une capacité d'autonomie économique et financière suffisante pour leur permettre, au sein de leur milieu rural de résidence, de se projeter mieux vers l'avenir; (iii) la construction et le renforcement d'un tissu social et économique favorable et incitatif à cette prise d'autonomie, dont les populations cibles seront des acteurs/partenaires à part entière.

La zone du Projet est constituée des trois régions de l'Est, du Centre-Nord et du Nord. La région de l'Est compte cinq provinces (Gnagna, Gourma, Komondjari, Kompienga et Tapoa), 5 communes urbaines, 22 communes rurales. Celle du Centre-Nord compte trois provinces (Bam, Namentenga, Sanmatenga), 3 communes urbaines, 25 communes rurales. La région du Nord comprend 4 provinces (Loroum, Passoré, Yatenga, et Zonoma), 4 communes urbaines et 27 communes rurales. Ainsi, le Projet devra intervenir sur les 12 provinces des trois régions soient un total de 86 communes et d'environ 2300 villages. La zone d'intervention fait partie de la partie la plus vulnérable du pays et couvre la zone d'intervention de précédents Projets financés par le FIDA.

Les bénéficiaires du Projet sont constitués des ménages des trois régions d'intervention. Ainsi, la population ciblée par le Projet (estimée à 190 000 ménages, soit environ 1 250 000 personnes) est constituée des ménages ruraux touchés par la pauvreté monétaire et par l'insécurité alimentaire, soit un peu plus de la moitié (53,4%) des ménages de la zone du Projet (46% pour le Nord, 38% pour le Centre-Nord et 31% pour l'Est).

Dans le but de mieux organiser son intervention sur le terrain, le Projet Neer-Tamba est structuré en quatre composantes dont la composante **Gestion, administration et suivi-évaluation** et les trois composantes techniques suivantes :

- **Composante I : Petits aménagements fonciers villageois** : Cette composante vise à améliorer la résilience des ménages/exploitations familiales face aux aléas climatiques mais aussi à contribuer à créer ou renforcer leur autonomie financière. Cette composante comprend :
 - un volet aménagement et
 - un volet foncier et ciblage. Les cibles majeures attendues sont les suivantes.
 - 6484 ha de bas-fonds sont mis en culture,
 - 496 ha de terres sont cultivés en maraîchage,
 - 32 000 ha de terres (superficielles additionnelles) sont récupérés et les femmes et les jeunes ont un accès à la terre plus durable.

- **Composante II : Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions :** L'objectif de la composante est de contribuer à la mise en valeur des aménagements fonciers, mais aussi et plus largement à l'intensification, la diversification et la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales des populations cibles. Elle est structurée autour de trois sous-composantes :
 - le renforcement de l'offre de services d'appui-conseil ;
 - l'appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles ;
 - la création d'un Fonds d'investissement pour micro-projets respectueux de l'environnement ou promoteurs de l'utilisation d'énergies renouvelables. Les cibles majeures attendues sont les suivantes :
 - 64 000 personnes accèdent à l'appui-conseil,
 - le Fonds d'Appui et le Fonds d'Investissement contribuent à 3 736 micro-projets,
 - la production annuelle est de 8 000 tonnes de sorgho, 25 000 tonnes de riz et 16 000 tonnes de produits maraîchers.

- **Composante III : Structuration des acteurs et leur mise en réseaux :** Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités des populations cibles, des organisations rurales et des élus locaux ainsi que celui des cadres multi-acteurs et d'apporter un appui institutionnel aux Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et aux Directions Régionales (DR). Elle comprend quatre sous-composantes :
 - le renforcement des capacités des populations cibles, des organisations rurales et des élus locaux ;
 - l'appui institutionnel aux chambres régionales d'agricultures (CRA) ;
 - l'appui institutionnel aux Directions Régionales (DR) ;
 - le renforcement des capacités des cadres multi-acteurs (national et régional).
 - 29 000 personnes auront accès à une alphabétisation fonctionnelle,
 - 15 000 personnes auront accès au programme IEC ;
 - les organisations rurales/conseils villageois de développement sont appuyés à la demande ;
 - les 03 CRA seront renforcées dans les domaines opérationnels, administratifs et financiers ;
 - les 09 DR seront renforcées pour assumer leurs fonctions régaliennes.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Projet Neer-Tamba, approuvé le 13 décembre 2012, est entré en vigueur le 30 août 2013 pour une durée de de 8 ans et le premier décaissement a eu lieu en octobre 2014. Ainsi, l'année 2015 a été la première année de mise en œuvre du Projet, une année d'opérationnalisation de l'Unité de Gestion du Projet.

Après quelques années de mise en œuvre, il a été réalisé du 28 mai au 15 juin 2018 une revue à mi-parcours afin de prendre des décisions stratégiques et recadrer le Projet pour lui permettre d'atteindre les résultats escomptés. Aussi, des recommandations ont été formulées dont entre autres :

- Renforcer les activités d'aménagements des terres et de mobilisation de l'eau, considérées comme porte d'entrée. Tous les travaux d'aménagements devront être achevés et réceptionnés au plus tard en 2020 pour permettre un accompagnement dans la mise en valeur pendant au moins 2 ans avant la fin du Projet.
- Apporter un appui plus soutenu à la bonne mise en valeur des terres aménagées par un appui systématique en intrants en première année d'exploitation et un accompagnement pour tous les exploitants des sites aménagés. Cette systématisation permettra de simplifier le dispositif d'intervention.

La mise en œuvre de ces recommandations a entraîné une restructuration de la composante1 en ***centrant les interventions du Projet sur les activités qui offrent le plus fort potentiel en matière d'amélioration et de sécurisation de la base productive des ménages*** tout en simplifiant le dispositif d'intervention et en réduisant la longueur des chaînes d'intervention. C'est pourquoi il est prévu dans les PTBA et réalisé annuellement des infrastructures structurantes de production et de conservation de la production agricole que sont les Bas-Fonds, les Périmètres Maraîchers, les CES/DRS, les Boulis et les Magasins de stockage. Ces infrastructures permettront d'améliorer la résilience des ménages/exploitations familiales face aux aléas climatiques mais aussi à contribuer à créer ou renforcer leur autonomie financière par leurs bonnes utilisations et ou mise en valeur.

Au niveau de la composante 2, la mise en œuvre des recommandations a permis de recentrer l'appui à la mise en valeur sur les filières/produits promus au niveau des actions d'aménagement avec le riz dans les bas-fonds ; l'oignon, la tomate et la pomme de terre dans les périmètres maraichers ; le sorgho, le mil et le niébé sur les hautes terres. Ces appuis visent un double objectif de répondre aux besoins des membres et d'évoluer vers une autonomisation financière qui assurera la pérennisation des appuis du Projet.

Poursuivant dans l'exécution du Projet, la septième mission de supervision du Projet qui s'est déroulée du 5 au 23 octobre 2020, a relevé que le Projet a entrepris la construction de 12 magasins de stockage de riz et de 13 conserveries d'oignon, pour permettre aux bénéficiaires de ne pas brader leur production à la récolte, de réduire les pertes post récolte et d'améliorer la qualité des produits. Elle a relevé également des coûts d'investissement élevés pour les équipements d'irrigation (forage à pompage solaire et micro-irrigation) même si les technologies adoptées ont fait l'objet d'étude économique qui certifient leurs rentabilités.

L'aide-mémoire de cette septième mission de supervision fait remarquer que le Projet devrait chercher à compenser les retards dans les aménagements, qui vont limiter ses performances en termes

de rentabilité économique, par une meilleure productivité sur l'ensemble des sites aménagés. En effet, les effets économiques du Projet sont encore peu perceptibles en raison du retard dans la réalisation d'une partie des investissements et des appuis. Aussi, depuis le début du Projet les rendements de riz croissent d'année en année, passant de 900kg/ha en 2017 à 2,6 t/ha en 2020 mais ils restent inférieurs aux prévisions et aux potentialités. Ceux du maïs sont erratiques et culminent à 1,6 T/ha en 2020. Les rendements des cultures maraichères (oignon et tomate) stagnent également autour de 24 T /ha contre 28 T/ha ciblés pour l'oignon et 25 T ha pour la tomate.

C'est au regard de tout cela que la septième mission de supervision a recommandé de conduire une étude sur la rentabilité économique pour les différentes filières végétales promues sur la base des résultats obtenus avec l'appui du Projet et en tenant compte de la réalité des coûts des infrastructures et des équipements d'une part et des bénéfices d'autre part. Les présents TDR sont élaborés en vue de recruter un bureau d'études pour réaliser ladite étude.

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION

L'objectif global de la présente étude est d'évaluer de façon qualitative et quantitative la rentabilité économique des filières végétales promues par le Projet en lien avec les coûts des infrastructures et équipements et les bénéfices générés.

De façon spécifique, il s'agira de/d' :

- faire une recherche bibliographique afin de permettre au Projet de capitaliser les résultats relatifs à des études antérieures sur la même thématique ;
- faire la typologie des producteurs des filières végétales promues ;
- déterminer et caractériser les modes et les stratégies d'accès aux facteurs de production des filières végétales promues selon le sexe et l'âge ;
- diagnostiquer les forces, faiblesses opportunités et menaces du maillon production des filières végétales promues ;
- recenser et évaluer les couts des différentes infrastructures et équipements de production des filières végétales promues selon le sexe et l'âge ;
- analyser l'usage des infrastructures socioéconomiques des filières végétales promues ;
- dresser les comptes d'exploitation des systèmes de productions des filières végétales promues ;
- analyser la rentabilité des systèmes de production des filières végétales promues ;
- évaluer en particulier la rentabilité réelle des aménagements à micro irrigation ;
- formuler des recommandations pour l'optimisation et la durabilité des systèmes de production des filières végétales promues ;
- formuler en particulier des recommandations pour l'optimisation et la durabilité des aménagements à micro irrigation.

Les résultats attendus sont les suivants :

- une recherche bibliographique est faite afin de permettre au Projet de capitaliser les résultats relatifs à des études antérieures sur la même thématique ;
- la typologie des producteurs des filières végétales promues est faite ;
- les modes et les stratégies d'accès aux facteurs de production des filières végétales promues sont déterminés et caractérisés selon le sexe et l'âge ;
- les forces, faiblesses opportunités et menaces du maillon production des filières végétales promues sont diagnostiquées ;
- les différentes infrastructures et équipements de production des filières végétales promues sont recensés et les coûts sont évalués selon le sexe et l'âge ;
- l'usage des infrastructures socioéconomiques des filières végétales promues est analysé ;
- les comptes d'exploitation des systèmes de productions des filières végétales promues sont dressés ;
- la rentabilité des systèmes de production des filières végétales promues est analysée ;
- la rentabilité réelle des aménagements à micro irrigation est évaluée en particulier ;
- des recommandations sont formulées pour l'optimisation et la durabilité des systèmes de production des filières végétales promues ;
- des recommandations sont formulées pour l'optimisation et la durabilité des aménagements à micro irrigation en particulier.

IV. DESCRIPTION DES TACHES

Les principales tâches afférentes à la mission que le bureau d'études devrait exécuter sont entre autres :

- animer la rencontre de cadrage avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) : elle serait l'occasion, pour le bureau d'études, de mieux prendre en compte les attentes du commanditaire mais aussi de formuler ses besoins en matière de documentation, de facilitation de la prestation, etc. ;
- élaborer le compte rendu de la rencontre de cadrage ;
- exploiter toute documentation à même de contribuer à une bonne réalisation de la prestation : Document de Conception du Projet, divers rapports d'études et d'enquêtes d'effets, rapports spécifiques en matière d'évaluation de rentabilité des filières ainsi que d'infrastructure et équipements), etc. ;
- proposer une méthodologie spécifique assortie d'un questionnaire pour les enquêtes terrain et un échantillonnage des sites et bénéficiaires à enquêter ;
- rencontrer, échanger et conduire des interviews avec les acteurs du maillon de production et usagers des infrastructures et équipements de productions des filières végétales promues ;
- analyser l'usage des infrastructures réalisées ;
- collecter, traiter et analyser les données en lien avec l'objet de l'étude ;
- élaborer les versions provisoire et définitive du rapport d'étude ;
- animer la rencontre de validation du rapport d'étude
- élaborer le compte rendu de la rencontre de validation.

V. PROFIL ET EXPERIENCES DU PERSONNEL CLES

L'équipe proposée par le consultant devrait se composer d'un nombre raisonnable de professionnels qualifiés et expérimentés ayant fait leurs preuves dans les domaines des études d'évaluation de rentabilité/performance des filières végétales ; et des études d'Avant-Projet Sommaire ou d'Avant-Projet Détaillé dans le domaine des Aménagements hydroagricoles. L'ensemble du personnel proposé devra avoir une compréhension assez approfondie du développement rural en général et en particulier des infrastructures rurales.

Le personnel à mobiliser par le Consultant pour l'exécution de la mission devra avoir le profil suivant :

- **Un Economise, Chef de mission** : avoir au moins un niveau BAC + 4 en Economie ou équivalent (joindre obligatoirement une copie du diplôme), avoir au moins dix (10) années d'expérience générale, avoir coordonné la conduite d'étude pluridisciplinaire et/ou coordonné le travail d'une équipe d'experts de différentes spécialités dans au moins trois (3) études similaires.
- **Un Ingénieur Agronome** : avoir au moins un niveau BAC + 4 en Agriculture ou équivalent (joindre obligatoirement une copie du diplôme), avoir au moins cinq (05) années d'expérience générale, avoir participé à la réalisation d'au moins une (01) étude pluridisciplinaire similaire.
- **Un Ingénieur du Génie Rural** : avoir au moins un niveau BAC + 4 en Génie Rural ou équivalent (joindre obligatoirement une copie du diplôme), avoir au moins cinq (05) années d'expérience générale, avoir participé à la réalisation au moins une (01) étude pluridisciplinaire similaire.

VI. CALENDRIER DE TRAVAIL PREVISIONNEL

Le consultant individuel proposera un calendrier prévisionnel de travail en tenant compte de la durée maximale de la prestation qui est de **soixante (60) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service. Toutefois, le niveau d'effort de la prestation ne saurait excéder **soixante (60) hommes/jour**. Le démarrage des prestations est prévue en avril 2022 et la version définitive du rapport souhaitée pour fin juin 2022.

VII. PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables à fournir et leur périodicité sont entre autres :

- **un compte rendu de la rencontre de cadrage** avec une mise à jour de la méthodologie, du calendrier et de l'organisation de l'étude dans les sept (07) jours calendaires après la rencontre de cadrage. La version provisoire sera envoyée par courriel pour amendements. La version finale sera transmise en un (01) exemplaire sur support papier plus un support numérique ;
- **un rapport de démarrage** décrivant le protocole de l'enquête notamment (i) la méthodologie de collecte des données à travers la stratégie d'échantillonnage, les échantillons (liste des sites à enquêter et liste des bénéficiaires à interviewer), les instruments et outils de collecte de données (guides d'entretien et questionnaires de l'enquête) et la méthodologie d'apurement, de saisie, de traitement et d'analyse des données, , etc....dans les quatorze (14) jours calendaires

après le démarrage de la mission. La version provisoire sera envoyée par courriel pour amendements. La version définitive sera transmise en un (01) exemplaire sur support papier plus un support numérique ;

- **un rapport provisoire de l'étude** qui sera envoyé par courriel pour amendements à la fin de la prestation. Des observations et amendements seront transmis en vue de l'élaboration d'une version améliorée en trois (03) exemplaires sur support papier plus un support numérique qui fera l'objet d'un atelier de validation au plus tard dans les cinquante-trois (53) jours calendaires après le démarrage de la mission ;
- **un compte rendu de la rencontre de validation** dans les trois (03) jours calendaires après la rencontre de validation. La version provisoire sera envoyée par courriel pour amendements. La version finale sera transmise en un (01) exemplaire sur support papier plus un support numérique ;
- **un rapport définitif de l'étude** qui sera envoyé par courriel pour validation. La version finale sera transmise en trois (03) exemplaires sur support papier plus un support numérique, sept (07) jours calendaires après la tenue de l'atelier de validation.
- **la base de données finale de l'enquête, la liste des sites enquêtés et la liste des bénéficiaires interviewés** sur support numérique

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du Projet Neer-Tamba ;
- le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les TDR).
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;
- **les pièces administratives** (une attestation de situation fiscale, une attestation de situation cotisante, une attestation de non engagement Trésor Public, une attestation de la direction chargée de la réglementation du travail et des lois sociales, un extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre extrait de registre professionnel, une attestation de non faillite).

N.B : les manifestations d'intérêts seront déposées sous pli fermé comportant la mention « **Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une étude sur la rentabilité économique des filières promues par le Projet en lien avec les coûts des infrastructures et des équipements** ».